

Québec, le 2 novembre 2016

Monsieur Pierre Brassard
Président de la CSN-Construction

Monsieur Sylvain Gendron
P.D.G. du Syndicat québécois de la construction

Monsieur Arnold Guérin
Président de la FTQ-Construction

Monsieur Daniel Laterreur
Président de la CSD-Construction

Monsieur Michel Trépanier
Président du Conseil provincial du
Québec des métiers de la construction

Madame Manon Bertrand
Présidente de l'Association de la
construction du Québec

Monsieur Roger Arsenault
Président de l'Association des constructeurs
de routes et grands travaux du Québec

Monsieur Étienne Bergeron
Président de l'Association des professionnels
de la construction et de l'habitation du Québec

Monsieur Jean Pouliot
Président de l'Association des
entrepreneurs en construction du Québec

Madame, Messieurs,

À la suite des rencontres effectuées avec chacun de vos organismes ou associations dans le cadre du renouvellement des conventions collectives de l'industrie de la construction, nous tenons à vous réitérer nos attentes en cette matière.

Les rencontres des dernières semaines nous ont permis de constater que vous entrevoyez le début des négociations avec la même vision, soit celle de parties collaboratrices qui ont comme priorité de trouver des solutions raisonnables et réalistes pour tous. Nous comprenons également que vous déposerez vos cahiers de demandes patronales ou syndicales incessamment et que vos premières rencontres de négociation auront lieu rapidement.

...2

Nous souhaitons que les négociations se déroulent rondement et qu'elles permettent la conclusion des quatre conventions collectives à la satisfaction de toutes les parties. À la suite des échanges que nous avons eus, nous sommes convaincus que vous aborderez cette nouvelle négociation de manière constructive, avec ouverture et respect.

Il est clair, tel que nous l'avons tous mentionné, que ni le gouvernement, ni les parties ne peuvent se permettre de revivre les événements de la dernière négociation.

Je vous rappelle que le Secrétariat du travail offre des services de conciliation et de médiation et nous vous invitons à y recourir au besoin. Mon cabinet est également à votre disposition en tout temps, et ce, pour la durée du processus de négociation.

C'est dans ce contexte que nous vous invitons à débiter les négociations dans les meilleurs délais afin de tenter d'arriver à des ententes de principe avant l'expiration des présentes conventions collectives.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



DOMINIQUE VIEN